

# INSTITUT D'Éducation Motrice

de MONTRODAT  
En LOZERE 

## Livret d'accueil



IEM de MONTRODAT

1, rue du Centre • 48100 MONTRODAT

Tel. 04 66 49 58 02

Email : [secretariatcem@centredemontrodat.fr](mailto:secretariatcem@centredemontrodat.fr)



Membre de :



Union Lozérienne  
des Institutions  
Sanitaires et Sociales

# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>MOT DU DIRECTEUR .....</b>                               | <b>2</b>  |
| <b>PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION .....</b>                  | <b>3</b>  |
| <b>ACCES ROUTIER .....</b>                                  | <b>4</b>  |
| <b>NOTRE ÉTABLISSEMENT .....</b>                            | <b>5</b>  |
| <b>CONDITIONS GÉNÉRALES ET INFORMATIONS PRATIQUES .....</b> | <b>7</b>  |
| PRESENTATION .....  | 7         |
| PROCEDURE D'ADMISSION .....                                 | 7         |
| MODALITES DE FINANCEMENT .....                              | 8         |
| <b>LES SERVICES PROPOSES .....</b>                          | <b>10</b> |
| VOTRE PARCOURS DE SOINS .....                               | 11        |
| LE SERVICE DE REEDUCATION .....                             | 12        |
| LE SERVICE D'ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE .....                | 15        |
| L'ACCOMPAGNEMENT (NEURO) PSYCHOLOGIQUE .....                | 19        |
| L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF .....                             | 20        |
| LES ATELIERS PREPROFESSIONNELS ET OCCUPATIONNELS .....      | 22        |
| <b>L'UNITE D'ENSEIGNEMENT .....</b>                         | <b>24</b> |
| LE PROJET D'UNITE D'ENSEIGNEMENT .....                      | 24        |
| LES MODALITES D'ORGANISATION DE LA SCOLARISATION .....      | 25        |
| <b>ORGANISATION D'UNE « JOURNÉE TYPE » .....</b>            | <b>26</b> |
| LE SERVICE DE L'ACCUEIL DE JOUR .....                       | 26        |
| LE SERVICE DE L'INTERNAT .....                              | 28        |
| <b>L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (S.A.S) .....</b>                | <b>29</b> |
| POUR LA DEMARCHE D'ADMISSION .....                          | 29        |
| CONCERNANT LE SUIVI SOCIAL .....                            | 30        |
| POUR LA DEMARCHE D'ORIENTATION .....                        | 30        |

# Mot du directeur

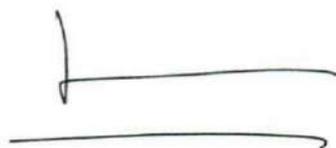
Vous êtes accueillis à l'Institut d'Education Motrice de MONTRODAT (IEM). Afin de faciliter la découverte de notre établissement, nous avons rédigé ce livret d'accueil, conformément aux dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, pour vous guider dans les différentes étapes et possibilités de votre séjour.

Nous nous engageons à avoir le souci permanent de vous assurer un accompagnement de qualité avec comme objectif de vous associer à toutes les démarches de votre parcours tout au long de votre séjour parmi nous.

Nous veillerons continuellement au respect de votre rythme de vie en prenant en compte vos difficultés mais aussi vos aspirations dans le respect du projet de chacun.

J'espère que ce document vous donnera un aperçu suffisant de ce que nous pouvons vous proposer afin d'élaborer avec vous votre Projet Individualisé d'Accompagnement (P.I.A) dans la réponse satisfaisante de vos besoins et attentes.

**Jérôme GRAS**  
**Directeur de l'IEM**



*La Direction et l'ensemble du personnel  
sont heureux de **vous accueillir**  
à l'Institut d'Éducation Motrice de  
**MONTRODAT**  
et vous souhaitent **la bienvenue !***



# PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION



L'Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux, l'A2LFS, a été fondée en 1925 par la Marquise DE CHAMBRUN et le Docteur DE FRAMOND, sous l'égide du Comité National de Défense contre la Tuberculose et reconnue d'utilité publique par décret du 08 décembre 1930.

C'est une Association sous régime de la Loi 1901, à but non lucratif. Elle a son siège social à ANTRENAS (48100).

Le Conseil d'Administration est commun aux 9 établissements gérés par l'Association, et présidé par le Dr Jacques BLANC. Son but essentiel est de "combattre par tous les moyens efficaces et reconnus scientifiquement les fléaux sociaux de toute nature et de s'intéresser à l'amélioration des conditions de vie et d'hygiène de la population".

La tuberculose étant un fléau social important, les réalisations de cette association furent destinées à combattre celle-ci et à venir en aide aux personnes atteintes de tuberculose.

Pour cela, elle créa des dispensaires dans les principales villes du département : FLORAC en 1926, MARVEJOLS en 1927, MENDE en 1928 puis le Préventorium Lozérien à ANTRENAS en 1934.

Ensuite, cette association a diversifié ses activités dans les secteurs sanitaires et médico-sociaux par la création de structures destinées à développer des prises en charge spécifiques pour traiter les problèmes d'infirmité motrice, d'obésité, d'affections chroniques respiratoires et de rééducation.

Situés au cœur du département de la Lozère, dans un site naturel exceptionnel, les 9 établissements de l'association : l'Institut d'Éducation Motrice, le Centre de Rééducation Fonctionnelle, le Centre d'Appareillage, le Complexe Euro-méditerranéen, le SSR Pédiatrique "Les Ecureuils", le SSR Spécialisé en pneumologie pour adulte, L'ESAT de Civergols, le Foyer d'hébergement de Civergols, La MAS de Civergols présentent les conditions idéales pour recevoir les personnes en situation de handicap.

## ► Le CENTRE DE MONTRODAT ◀

Le Centre de MONTRODAT regroupe en son sein trois structures : Le Centre de Rééducation Fonctionnel (C.R.F), le Complexe Euroméditerranéen et son village de gîtes « Les Hauts du Gévaudan » et le l'Institut d'Éducation Motrice (IEM)

Le Centre d'Education Motrice (ancien nom de notre établissement) créé en 1968, agréé au titre des annexes XXIV bis, accueille des enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 25 ans dont la déficience principale est motrice quelle qu'en soit la cause, associée ou non à d'autres déficiences.

Actuellement, notre IEM de MONTRODAT a une capacité de 121 lits en internat et 14 places en externat.

Notre IEM reçoit d'une manière générale une population en situation de handicap, nécessitant dans sa grande majorité une assistance médicale et rééducative importante, des moyens éducatifs individualisés et une pédagogie adaptée.

L'Institut d'Éducation Motrice relève du secteur médico-social et bénéficie d'un financement sous forme d'un prix de journée versé par l'Assurance Maladie.

L'admission dans notre IEM est prononcée par la commission d'admission, présidée par le Directeur de l'établissement, sur présentation de la notification de décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et/ou de la Maison Départementale de l'Autonomie (M.D.A).

## Accès ROUTIER

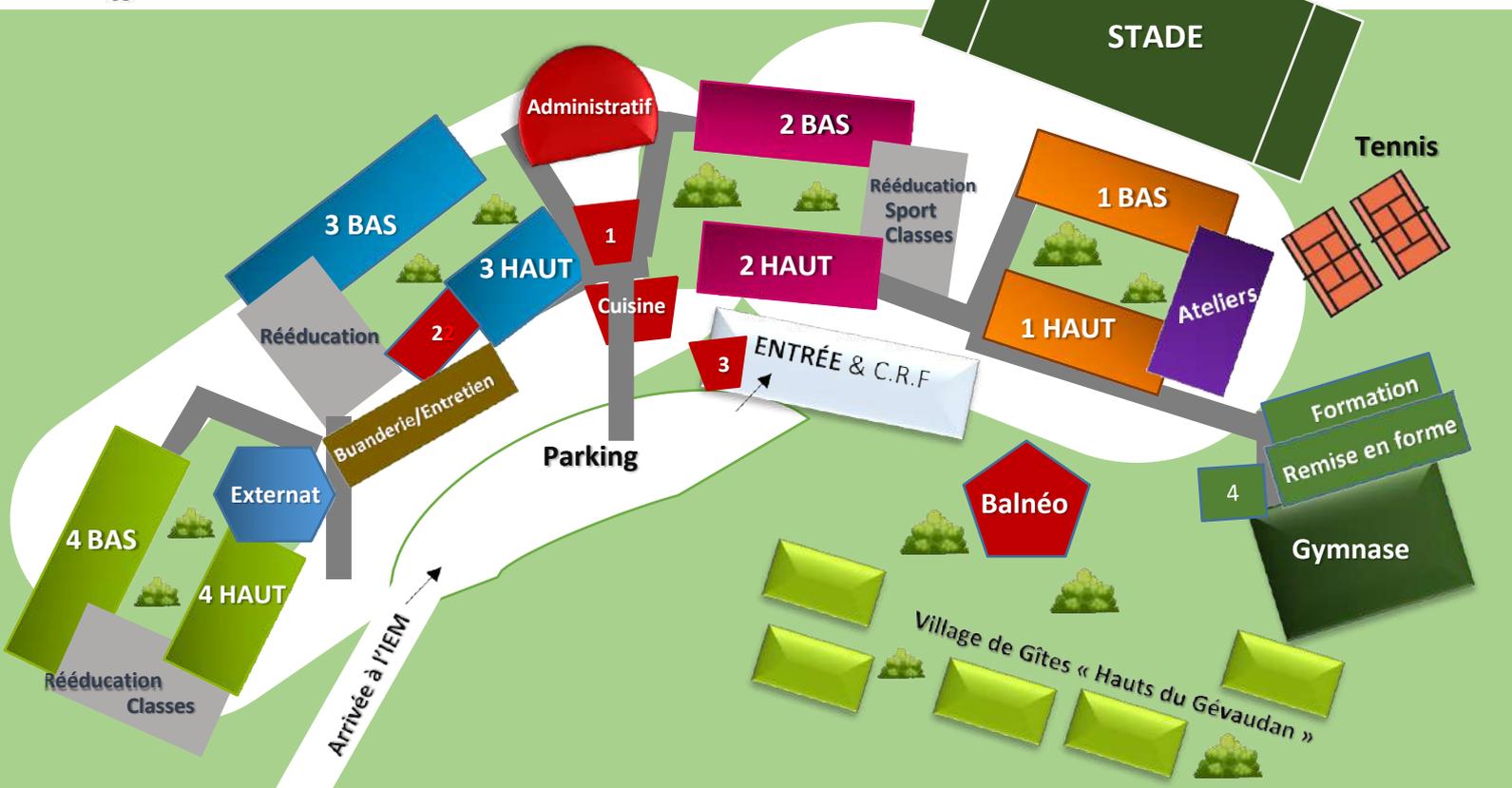
L'Institut d'Éducation Motrice de Montrodat est idéalement situé dans un environnement naturel et préservé, au cœur du département de la Lozère.





# Notre établissement

- 1 – Médical
- 2 – Infirmierie
- 3 – Radiologie
- 4 – Salle de conférence



- 8 unités de vie (4 haut, 4 bas, 3 haut, 2 haut, 2 bas, 1 haut, 1 bas, Gîtes) qui peuvent accueillir respectivement 8 à 12 Usagers en internat ou semi-internat.
- Chaque unité de vie comprend 6 chambres doubles adaptées avec une salle de bain accessible par chambre. Une cuisine et une salle de séjour pour le temps des repas, loisirs et détente.
- Une unité d'accueil de jour (ou externat) qui peut accueillir environ 14 Usagers, constituée d'un lieu de vie avec une cuisine, une salle de séjour, une salle de bain et un coin sieste.
- Une Infirmierie
- Des ateliers préprofessionnels et/ou occupationnels regroupés dans un même secteur.
- Des salles de rééducation réparties dans trois secteurs distincts.
- Une salle pour l'activité physique adaptée
- Une unité d'enseignement interne (6 classes réparties dans deux secteurs)
- Un secteur accueil/secrétariat suivi des bureaux administratifs
- Une cuisine collective
- Un service technique

D'autres locaux peuvent être mutualisés avec le **Centre de Rééducation Fonctionnelle (C.R.F.)** adjacent :

- Une **entrée** commune
- Une grande **balnéothérapie**
- Une salle de **radiologie**

Certains locaux du **Complexe Euroméditerranéen** contiguës à notre IEM sont également utilisés :

- Des **gîtes** (logements indépendants pour 4 Usagers) afin d'accéder à des conditions de vie requérant plus d'autonomie et pouvant recevoir les familles sur réservation,
- Un **gymnase** pour la pratique d'activités telles que : hand-fauteuil, basket-fauteuil, escalade....
- Une salle de remise en forme avec des appareils adaptés,
- Une grande salle pour la pratique de la sarbacane, boccia, conférences, évènements festifs....
- Une salle pour l'apprentissage du code de la route et de la conduite.

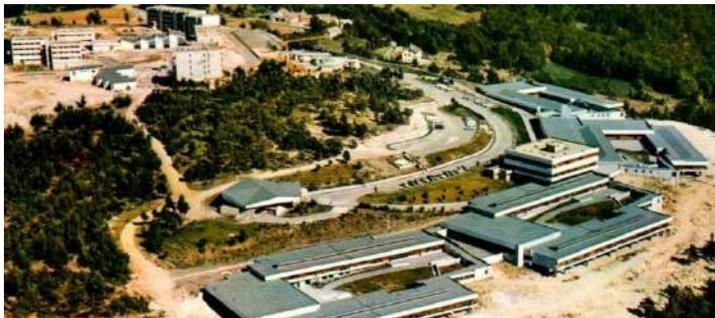


# Conditions générales et informations pratiques :



## ► Présentation ◀

Depuis 1968, l'Institut d'Éducation Motrice de MONTRODAT (IEM) accueille vos enfants, adolescents et jeunes adultes de 0 à 25 ans en situation de handicap moteur. Cet établissement médico-social a une capacité d'accueil de 121 places en internat et 14 places en accueil de jour.



Il est géré par l'A2LFS (Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux), une association reconnue d'utilité publique, à but non lucratif. De par son expérience notre IEM prend en charge vos enfants dont la dépendance physique peut-être importante et qui nécessitent un accompagnement médical, paramédical, des moyens éducatifs et pédagogiques adaptés et personnalisés.

L'internat de notre IEM est ouvert toute l'année sans période de fermeture et peut recevoir des enfants venant de tout le territoire national. Afin de vous aider à maintenir des liens familiaux et des retours réguliers au domicile, la structure propose un calendrier et organise des transports avec des prestataires extérieurs lors des week-ends et des périodes de vacances scolaires. Ces retours en famille sont généralement prévus un week-end sur deux, cependant, et dans un souci d'adaptation permanente à vos besoins et souhaits, notre IEM peut proposer d'autres rythmes en lien avec l'âge, la situation et la durée du séjour de votre enfant dans l'établissement.

L'accueil de jour est ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 17h15, il est fermé le week-end et quelques jours durant les vacances scolaires (zone C).

Pour pouvoir bénéficier de cet accompagnement, il est nécessaire d'avoir une notification d'orientation en Institut d'Éducation Motrice (IEM) délivrée par la Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) de votre département. Grâce à cette orientation, l'ensemble des frais de séjour sont réglés par l'assurance maladie dans la limite de l'âge autorisée. A partir de 25 ans, les Usagers hébergés dans notre établissement relèvent de l'amendement CRETON et ils sont soumis à la participation à leur frais de séjour (Art L242-4 du code de l'Action Sociale et des Familles).



## ► Procédure d'admission ◀

L'IEM est joignable par toutes les personnes (familles, professionnels...) souhaitant des informations sur les services d'accompagnement proposés. Lors des échanges, et en lien avec la situation d'un enfant en situation de handicap, le Service d'Accompagnement Social peut vous transmettre un dossier de candidature, la plaquette de présentation et le livret d'accueil. Ce service peut se mettre en lien avec vous, vos familles ou des partenaires divers : sanitaire, médico-social, social... Les envois de ces documents sont à déterminer en fonction de vos préférences et possibilités, soit par courrier postal, soit par courrier électronique. Des visites peuvent vous être proposées tout au long de la procédure, même sans dossier de candidature associé. Nous pouvons recevoir tous partenaires souhaitant mieux connaître les services proposés, pour qu'ils puissent relayer les informations auprès d'autres personnes intéressées.

A réception d'un dossier de candidature, le Service d'Accompagnement Social s'occupe de remettre une copie au service médical et à la direction afin d'étudier la recevabilité de la demande. Si elle n'est pas recevable, le Service d'Accompagnement Social le motive auprès des émetteurs. Si la candidature est recevable, le Service d'Accompagnement Social reprend contact avec vous et les différents partenaires et propose une visite de pré admission, pouvant être suivie ou jumelée avec une période d'essai d'une durée de six semaines généralement. Ce temps peut être réalisé de façon continue ou séquentielle, et peut – être prolongée suivant les besoins d'évaluation ou d'adaptation de l'enfant. A l'issue, l'admission dans notre établissement peut être prononcée suite aux bilans réalisés. Si l'admission n'apparaît pas comme une solution adaptée pour vous et votre enfant alors les professionnels de l'IEM peuvent vous aider à l'orientation sur d'autres services. À tout moment de cette procédure, vous pouvez y mettre un terme si l'accompagnement proposé ne vous correspond pas ou pour d'autres raisons vous appartenant.

Si l'admission à l'IEM est souhaitée par tous, alors l'entrée dans l'établissement s'officialise avec l'envoi d'un Contrat De Séjour (ou Document Individuel de Prise en Charge pour les Usagers admis à l'accueil de jour), à signer par vous et votre enfant, le cas échéant ses représentants légaux et la direction du de l'IEM. Lors de l'envoi de ce document, est jointe la synthèse des bilans réalisés par toutes les équipes qui ont accompagné l'Usager lors de la période d'essai.

## ► Modalités de financement ◀

### Des prestations et garanties souscrites en matière d'assurances :

L'ensemble des frais de séjour sont réglés par l'Assurance Maladie. Aucune contribution financière n'est exigée au titre des frais de séjour jusqu'aux 25 ans de l'Usager.

A partir de 25 ans, les Usagers présents à l'IEM bénéficient de l'amendement CRETON, les modalités de financement changent et ils ont à participer à leur frais d'hébergement. En fonction de l'orientation vers le milieu adulte, les modalités de participation diffèrent.

L'assurance responsabilité civile de l'IEM, contractée auprès de la compagnie mutuelle du Mans Assurances à Marvejols, couvre les activités organisées à son initiative. Toutefois, vous devez souscrire une assurance de responsabilité civile personnelle. Une assurance pour les fauteuils électriques est souhaitée.







## Les services proposés :

Les services proposés à l'IEM sont pensés et organisés afin d'assurer votre bien-être dans toutes ses dimensions : physique, psychique et sociale ; dans le respect de la loi du 2 janvier 2002 qui défend et protège les droits des Usagers et de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap ».

L'équipe pluridisciplinaire vous propose, ainsi qu'à votre famille, un accompagnement adapté au regard de vos besoins et de vos attentes. Ces derniers correspondent au socle de l'élaboration de votre Projet Individuel d'Accompagnement (P.I.A).

L'accompagnement pluridisciplinaire s'articule autour des axes suivants :

- L'accompagnement aux soins
- La rééducation et la réadaptation
  - o *La Kinésithérapie*
  - o *L'Ergothérapie*
  - o *La Psychomotricité*
  - o *L'Orthophonie*
- L'activité physique adaptée
- L'accompagnement (neuro)psychologique
- L'accompagnement éducatif
- L'Unité d'Enseignement
- Les ateliers préprofessionnels ou occupationnels
- L'accompagnement social (S.A.S)





## L'accompagnement aux soins

Vous bénéficierez dès votre arrivée d'une attention, d'une surveillance pour le bon suivi de votre état de santé.

L'établissement dispose d'un plateau technique varié nécessaire aux interventions et aux évaluations des professionnels paramédicaux :

- Rééducation (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, neuropsychologue),
- Salle de soins (infirmiers, aides-soignants...)

Vous pourrez bénéficier également de consultations médicales spécialisées et générales en interne (Médecine Physique et Réadaptation (MPR), dentaire, neurologie...) ou en externe en partenariat avec des établissements hospitaliers de la région. Dans ce cadre-là, vous pourrez être accompagné par un professionnel de l'IEM.

Des prescriptions médicales, en lien avec votre projet thérapeutique et éventuellement avec un état de santé aigu, pourront alors être mises en œuvre avec votre consentement.

Une équipe d'infirmiers et d'aides-soignants de nuit est à votre disposition pour vous délivrer des soins techniques spécialisés et individualisés ainsi qu'une écoute adaptée à chacun.

Les infirmiers sont également amenés à proposer des séances d'éducation thérapeutique sur des thématiques ciblées (soit initiées par l'infirmier lui-même, à votre demande, à la demande d'un autre professionnel). Ces séances peuvent être animées par différents corps de métier en fonction de la thématique abordée.



## LA RÉÉDUCATION ET LA RÉADAPTATION

Les professionnels de l'équipe interviennent sur indications du médecin spécialiste en rééducation qui définit le type d'intervention et la fréquence.

Les consultations de médecine physique et de réadaptation assurées par un médecin de l'établissement (annuelle ou biannuelle et/ou fonction des besoins) permettent de réévaluer les objectifs de prise en charge rééducative. Les éléments de cette consultation sont intégrés dans le Projet Individualisé d'Accompagnement.

Les modes d'intervention sont adaptés en fonction de vos besoins et de vos souhaits : en individuel, en petit groupe supervisé par un seul ou plusieurs professionnels (interdisciplinarité : éducateur sportif, professeur d'activité physique adaptée, neuropsychologue, moniteurs des ateliers préprofessionnels, éducateurs des unités de vie, enseignants spécialisés). Les interventions pluridisciplinaires permettent d'assurer la cohérence et la continuité de votre projet individualisé.

Nous avons développé divers partenariats associatifs afin de faciliter la continuité de votre parcours de vie :

- Avec le Centre d'Appareillage associatif en ce qui concerne le petit et grand appareillage et le matériel médical. Nous faisons également appel à d'autres prestataires extérieurs à l'association. Cependant, le choix du prestataire vous revient en premier lieu.
- Avec le Pôle de Formation associatif : celui-ci consiste à proposer des interventions entre les ergothérapeutes de l'IEM et le moniteur d'auto-école, avec pour objectif de préparer le permis piéton (apprentissage du code de la route), le BSR ou le permis de conduire.



- **La Kinésithérapie :**

L'objectif est de développer la capacité fonctionnelle, de stabiliser ou de suppléer les altérations de celle-ci, afin de répondre au mieux au projet de l'Usager.

Le projet de Masso-kinésithérapie est mis en œuvre après réalisation de bilans et d'un diagnostic kinésithérapique, ce qui permet de définir des axes pour :

- Acquérir des capacités autour du développement neuro-moteur et des activités motrices adaptées selon l'âge et les capacités ;
- Développer et entretenir les capacités respiratoires ;
- Favoriser le travail fonctionnel afin de développer l'autonomie ;
- Prévenir les déformations orthopédiques ;
- Prendre en charge la douleur.



- **L'Ergothérapie :**

L'ergothérapeute est un professionnel de la rééducation qui agit sur la globalité de l'individu, en relation avec son environnement.

Les 2 grands objectifs de l'accompagnement sont de :

- Favoriser l'autonomie personnelle, sociale et scolaire/professionnelle.
- Favoriser l'indépendance dans les activités de la vie quotidienne.

Le bilan des capacités et performances motrices, sensorielles, cognitives, ainsi que l'analyse des habitudes de vie, de l'environnement et des situations de handicap permettent de poser un diagnostic ergothérapique. Cela permet alors de mettre en place un plan d'intervention, en lien avec vos attentes et celles de votre famille.

Au sein de l'établissement, l'ergothérapeute intervient dans les domaines suivants :

- Stimulation sensorielle (favoriser l'éveil et l'interaction avec l'environnement)
- Rééducation motrice (motricité fine et globale, contrôle postural, coordination bi-manuelle et oculomotrice)
- Rééducation des troubles perceptifs et cognitifs, en lien avec des situations de la vie quotidienne ou scolaire.
- Communication alternative améliorée
- Installation et appareillage
- Adaptation (développer l'indépendance dans la vie quotidienne et scolaire par le biais des compensations techniques).

- **La Psychomotricité :**

Le psychomotricien travaille auprès de personnes de tout âge. Il agit sur la globalité de la personne en considérant que la motricité, le comportement, la cognition, la communication et les émotions sont étroitement liées. Suite au bilan psychomoteur, il propose des expériences qui mettent en jeu le corps dans l'espace, le temps et la relation pour amener la personne à prendre conscience et confiance dans ses capacités et à les utiliser au mieux au regard des attentes de son environnement.

La prise en charge en psychomotricité peut prendre 3 formes différentes :

- L'éducation et la stimulation psychomotrice : elle vise à stimuler les processus normaux de développement afin de faciliter l'intégration harmonieuse des fonctions psychomotrices ;
- La rééducation : elle vise la récupération ou l'amélioration de l'usage d'une fonction psychomotrice (qui a été altérée comme après une maladie, un accident... ou mal intégrée au cours du développement) ;
- La thérapie : elle vise à établir ou à rétablir l'équilibre psychocorporel de la personne. Généralement indiquée pour les difficultés dont la dimension affective ou relationnelle paraît prépondérante évitant ainsi l'installation au préalable de troubles psychomoteurs.

- **L'Orthophonie :**

Le bilan global réalisé au préalable, permet de poser un diagnostic orthophonique et d'élaborer le projet thérapeutique en vue d'une rééducation.

L'orthophoniste peut intervenir selon les axes ci-dessous :

- Les troubles de la déglutition
- Les troubles bucco-linguo-faciaux
- Les troubles du langage écrit et oral
- La mise en place d'aides techniques : suppléance informatique, synthèse vocale, pictogrammes et autres moyens de communication
- Les troubles des fonctions supérieures (attention, mémoire, concentration).



## L'activité physique adaptée

Le service se compose de deux professionnels :

- Un enseignant en Activité Physique Adaptée (APA),
- Un éducateur sportif

- **L'enseignant APA :**

Il propose des séances d'activités physiques et sportives dans un **but de réadaptation** et de **rééducation** en lien avec votre projet individualisé d'accompagnement et également sur indication du médecin spécialiste en rééducation de l'IEM.

Cet accompagnement éducatif **vis** à **favoriser l'autonomie**.

Les séances sont **adaptées aux besoins** et aux **capacités** de chacun.

- **L'éducateur sportif :**

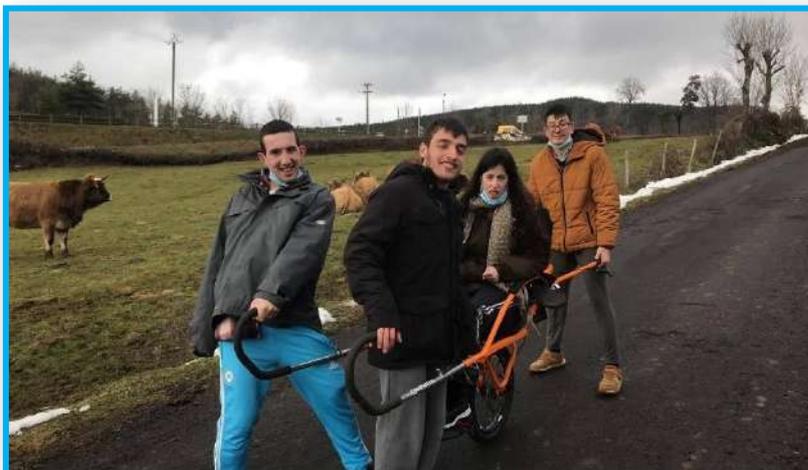
Il contribue à **l'amélioration des conditions physiques** et assure la préparation physique et sportive, en lien avec vos attentes et besoins dans le respect de votre projet individualisé d'accompagnement.

Il met en œuvre une action conjuguée de l'éducation globale, physique et sportive pour **favoriser votre épanouissement**.



Les objectifs principaux visés par l'enseignant APA et l'éducateur sportif sont les suivants :

- Permettre à chacun de **pratiquer une activité sportive**,
- Favoriser le **renforcement musculaire**,
- **Entretien** les amplitudes articulaires,
- **Améliorer la condition physique** (capacités cardio-respiratoires, force, endurance...)
- **Donner du sens au mouvement** (la finalité aux schémas moteurs travaillés en séance de kinésithérapie),
- Travailler les **repères spatiaux**,
- **Respecter** les règles collectives et les autres participants,
- Rechercher la participation **active**,
- Valoriser les capacités à faire seul ou en groupe,
- **Ressentir de la gratification**,
- Eprouver du **plaisir**.



Les activités physiques adaptées sont proposées sous plusieurs modes :

- En interne, avec un **planning hebdomadaire** comprenant de **nombreuses activités physiques**, qui s'inscrivent dans votre accompagnement médico-socio-éducatif, sous forme de séances collectives en pluridisciplinarité (professionnels de la rééducation, enseignants spécialisés, professionnels des unités de vie).

L'éducateur sportif propose également des **activités physiques adaptées** le samedi en journée pour lesquelles la participation de chacun est libre (muscultation et sports collectifs).





-En externe, grâce à la **participation à des manifestations sportives** organisées par les fédérations, Handisport, Sport Adapté et Sport Scolaire.

Les activités proposées dans notre IEM sont les suivantes :

- *Hand-fauteuil,*
- *Basket-fauteuil,*
- *Foot-fauteuil,*
- *Football,*
- *Musculation,*
- *Boccia,*
- *Sarbacane,*
- *Tricycle,*
- *Escalade,*
- *Piscine,*
- *Balnéothérapie,*
- *Parcours moteurs,*
- *Randonnée,*
- *Tir à l'arc,*
- *Fléchettes pendulaires,*
- *etc.*



Nous proposons également de façon régulière, des activités qui permettent la découverte de sports de pleine nature tels que :

- Le tandem ski,
- Le Cimgo (fauteuil tandem tout-terrain),
- La Joëlette.

Ces activités innovantes permettent de rompre avec le quotidien d'offrir de nouvelles sensations.





## L'accompagnement (neuro) psychologique

Deux psychologues sont présentes sur l'IEM. Vous pouvez les rencontrer quand vous le souhaitez. Elles sont présentes tous les jours de la semaine.

Les psychologues œuvrent à la **promotion de vos droits fondamentaux**, de votre **liberté**, de votre **dignité**, de la **préservation de votre intimité**, de votre **autonomie** et de votre **bien-être psychologique**. Elles assurent la **confidentialité** de vos entretiens psychologiques et respectent le **secret professionnel** (s'imposant au sein des ESSMS suite à la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016), la préservation de votre vie privée, y compris lorsqu'elle est amenée à transmettre des éléments de son intervention.

La ou les psychologues de l'IEM sont présentes lors de votre visite de préadmission. Elles peuvent réaliser, avec votre accord, des bilans pour mettre en évidence **vos points forts et vos points faibles**. Elles peuvent également vous proposer des accompagnements individuels et/ou collectifs et assurer **les liens avec votre famille** et l'ensemble des équipes.

Les psychologues **collaborent étroitement avec le psychiatre** qui intervient une journée tous les 15 jours.

La **psychologue clinicienne** assure plus particulièrement des entretiens cliniques à visée de **soutien, d'écoute, de réassurance** et d'élaboration de votre vécu et de **vos ressentis**. Elle peut médiatiser la relation entre vous et votre famille. Elle coordonne un travail engagé sur le thème de la **vie affective et sexuelle** auprès de vous et des professionnels.

La **psychologue spécialisée** en neuropsychologie peut vous proposer de réaliser un bilan neuropsychologique (dans les domaines de la mémoire, de l'attention, des fonctions exécutives et sensorielles). Elle vous accompagne via des **séances de remédiation cognitive** (stimulation et/ou utilisation de moyens de compensation pour favoriser votre autonomie) et des entretiens à visée cognitivo-comportementale. Elle vous propose également des séances conjointes en groupe avec des professionnels d'autres domaines.

Les psychologues vous proposent un accompagnement qui vise à **répondre à vos besoins et vos attentes**, dans le **respect de votre Projet Individuel d'Accompagnement**.



## L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Le Service Éducatif vous accompagne dans les différentes étapes de votre vie pour **optimiser au maximum votre autonomie et votre épanouissement personnel.**

Vous serez entouré d'une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs spécialisés, de moniteurs éducateurs, d'accompagnants éducatifs et sociaux, d'aides-soignants, d'auxiliaires à la vie sociale et d'éducateur sportif.

Toute l'équipe vous accompagne dans le **développement** de votre autonomie et elle participe à la **réponse à vos besoins et attentes** durant les temps forts de votre quotidien (levers, hygiène, repas...). Elle contribue à la **convivialité** de votre lieu de vie.

**Vous serez acteur et décideur de votre accompagnement.**

L'organisation et la mise en place d'**activités sportives et culturelles** vous permettront de découvrir d'autres centres d'intérêts et de vous inscrire dans une dynamique associative au sein de notre IEM ou à l'extérieur. (Sarbacane, foot-fauteuil, foot-debout, hand, basket, équitation, natation, associations diverses sur le bassin Marvejolais...)

Toute cette dynamique permet une **stimulation motrice**, une **socialisation** et un **éveil de vos capacités.**

Vous aurez également la possibilité de participer à des séjours ou des sorties variées, suivant le planning établi par l'établissement,

Quel que soit les difficultés motrices ou autres que vous pouvez rencontrer, l'équipe de professionnels s'adapte à toutes les situations et est disponible pour mettre en place tout type d'accompagnement.

L'équipe éducative reste en lien avec votre famille, ou votre représentant légal, pour les informer de **vos évolutions** et votre accompagnement dans le **respect de la charte de la personne** accueillie.

- **Activités éducatives et/ou thérapeutiques**

L'objectif principal est de vous proposer des activités de loisirs et/ou à visée thérapeutique adaptées.

Les différentes activités proposées favorisent **l'épanouissement** et la **réalisation de soi**, et assurent **un accompagnement adapté**, le plus varié possible pour le bon développement de chacun. Nous accueillons des **intervenants extérieurs spécialisés** qui proposent des **animations passionnantes** : Équithérapie, Musicothérapie, Arthérapie...

Ces activités vous permettront de faire **émerger vos centres d'intérêts** et l'acquisition de **compétences**. Vous pourrez ainsi laisser exprimer **vos créativité** et **imagination** en pratiquant des activités d'expressions, de **détente** et de **loisirs**.



## ZOOM SUR ÉQUIPHORIA



L'Institut est dédié et organisé exclusivement pour délivrer un programme thérapeutique avec le cheval pour des personnes en situation d'handicap.

[www.equiphoria.com](http://www.equiphoria.com)





## Les ateliers

Grâce à nos ateliers, vous pourrez **découvrir différents métiers** qui vous permettront de vous orienter vers la vie **professionnelle ou occupationnelle**.

A partir de 14 ans, vous pourrez partager votre temps entre la scolarité et l'apprentissage aux ateliers. Lors de votre Projet Individuel d'Accompagnement (PIA), vous aurez la possibilité d'exprimer vos souhaits afin de découvrir et de participer aux divers ateliers.

Voici les ateliers proposés :

- **Atelier Informatique**
- **Atelier Bois**
- **Atelier Fer**
- **Atelier Services : cuisine et entretien du linge**
- **Atelier Jardin**



Les ateliers sont encadrés par des éducateurs techniques. Les salles sont équipées avec du matériel professionnel.

**Les ateliers préprofessionnels** permettent d'**acquérir des techniques** dans l'apprentissage du maniement des outils et des réalisations concrètes, ainsi que **d'exploiter vos capacités**.

Ils permettent de découvrir tout le potentiel dont vous disposez, et le mettre en avant.

A partir de 16 ans, vous pourrez **approfondir votre formation** dans divers milieux professionnels, Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), entreprises adaptées ou milieu ordinaire dans le cadre de stages.

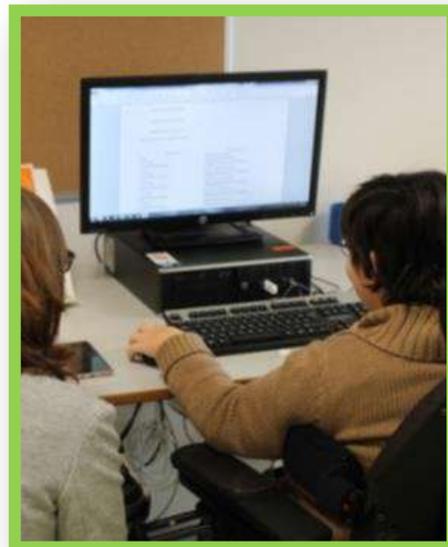
Vous pourrez ainsi vous orienter vers les structures les mieux adaptées à votre projet.

Les stages complètent **la pédagogie** en atelier mais au-delà des objectifs d'apprentissage et de **découverte du monde du travail**, les stages permettent aussi d'observer et de développer les capacités d'adaptation, de socialisation et d'autonomie sociale et professionnelle.

Cette confrontation au milieu du travail est parfois décisive et déterminante dans le **choix de votre projet**.

**Les ateliers occupationnels** vous seront proposés dans le même cadre afin d'exprimer un intérêt particulier pour une activité, d'**exprimer** et de **développer votre savoir-faire** afin de favoriser votre épanouissement personnel.

Le temps proposé sera en groupe avec un **accompagnement adapté et individualisé**. Vous pourrez participer à des réalisations individuelles ou collectives.





## L'unité d'enseignement

L'Unité d'Enseignement (UE) s'organise autour de 2 pôles : un **pôle enfance** (de 6 ans à 18 ans) et un **pôle adulte** (de 18 ans à 20 ans).

- **Le pôle enfance**

5 professeurs des écoles spécialisés, mis à disposition par l'Éducation Nationale, assurent l'enseignement auprès des élèves.

- **Pôle adulte**

1 professeur des écoles spécialisé, mis à disposition par l'Éducation Nationale, assure l'enseignement auprès des élèves.

### ► Le projet d'unité d'enseignement ◀

Les enseignants de l'Unité d'Enseignement élaborent un projet à partir des besoins des élèves dans le domaine scolaire, définis sur la base de leurs projets individualisés d'accompagnement concernant la scolarisation. Il est établi pour 3 ans et est révisé chaque année scolaire.

Ce projet s'organise autour de plusieurs axes de réflexions et de réponses :

- **l'accessibilité scolaire** (aménagement de la scolarisation : temps des séances adaptés, emplois du temps aménagés, partenariat avec les professionnels de l'IEM, groupes restreints, groupes de besoins...).

- **l'accessibilité pédagogique** (pédagogie de projets - parcours santé, parcours citoyen, parcours autonomie, parcours culturel et artistique, parcours sensoriel, rituel – pédagogie active, activités interactives orales, activités différenciées individualisées, reformulation, répétition, explicitation, supports visuels (vidéos, images) et kinesthésiques, supports manipulables, évaluation formative, classe inversée, activités de relaxation ...).

- **l'accessibilité sociale et professionnelle** (tendre à rendre l'élève autonome dans l'utilisation de structures de droit commun, de la ville et dans la rencontre aux autres : théâtre, danse, cinéma, visites, bibliothèque,

bibliobus, expositions, éducation à l'image, sport partagé, téléthon avec les autres établissements scolaires...).

Ce projet définit également les **modalités de coopération** entre les différents acteurs (familles, professionnels de l'IEM, directeurs-principaux-proviseurs-enseignants des établissements extérieurs, enseignant référent de la MDA, rectorat...).

## ► Les modalités d'organisation de La scolarisation ◀

La nature des dispositifs de scolarisation, mis en œuvre pour rendre opérationnel les projets individualisés d'accompagnement concernant la scolarisation des élèves, la fluidité des parcours de formation pour répondre aux besoins de l'élève en situation de handicap sont variables.

Par conséquent, les élèves peuvent bénéficier :

- d'une **scolarisation sur l'unité d'enseignement (UE)**
- d'une **scolarisation partagée** entre l'Unité d'Enseignement et un établissement scolaire (inclusions et/ou orientation selon la notification Maison Départementale de l'Autonomie)
- d'une **scolarisation extérieure** (seulement dans un établissement scolaire)
- d'une **scolarisation externalisée (UEE)** : une première classe externalisée est ouverte dans le collège de proximité (4 matinées par semaine soit 12h00). Un professeur des écoles spécialisé, en poste sur l'Unité d'Enseignement, assure l'enseignement. L'objectif général de l'UEE est de permettre à certains élèves dont la limitation d'activités est conséquente, de bénéficier de **moments d'inclusion scolaire** avec des élèves de leur tranche d'âge et de participer à la vie sociale scolaire, avec des modalités d'accompagnement sécurisantes (professeur des écoles spécialisé + professionnel de l'IEM).



# Organisation d'une « journée type »



## ► Le service d'accueil de Jour ◀

- A partir de 8h30 : début de l'accompagnement par les différents professionnels et en fonction de l'emploi du temps de chacun :
  - [L'école](#)
  - [Les services de rééducation \(kiné, ergo, psychomot, sport...\)](#)
  - [Les rendez-vous avec les psychologues](#)
  - [Les activités éducatives](#)
- 10h20-10h40 : temps de pause et de récréation
- 11h30-12h15 : Repas sur le service de l'accueil de jour pour les enfants ayant besoin d'aide dans cet acte de la vie quotidienne. (1<sup>er</sup> service)
- 12h15-13h00 : Repas sur le service de l'accueil de jour avec les professionnels qui proposent un repas thérapeutique, favorisant l'autonomie et la communication. (2<sup>ème</sup> service)
- 13h00-13h30 : temps de pause, et ludique
- 13h30 : accueil des enfants pour leur accompagnement de l'après- midi, reprise des différentes activités et temps de repos pour certains et au besoin.
- 13h30–15h00 : accompagnement des professionnels en fonction de l'emploi du temps personnalisé
- 15h00–15h30 : Goûter.
- 15h30–16h45 : accompagnement des professionnels en fonction de l'emploi du temps personnalisé
- 16h45–17h00 : Accompagner le départ des enfants en taxi ou avec leurs parents, transmission des cahiers de liaison





## ► Le service de L'INTERNAT ◀



07h30-9h00 : temps du lever, de la préparation pour la journée (suivant le niveau d'indépendance, ce temps peut commencer à 06h00, jusqu'à 10h00 suivant le rythme et les besoins des Usagers).

A partir de 9h00 : début de l'accompagnement par les différents professionnels et en fonction de l'emploi du temps de chacun :

- L'école
- Les services de rééducation (kiné, ergo, psychomot, sport...)
- Les ateliers préprofessionnels ou occupationnels
- Les rendez-vous avec les psychologues
- Les activités éducatives

10h20-10h40 : temps de pause et de récréation avant la reprise des activités

A partir de 11h30-12h15 : Repas sur les unités de vie pour les Usagers ayant besoin d'aide dans cet acte de la vie quotidienne. (1<sup>er</sup> service)

12h15-13h15 : repas sur les unités de vie pour les autres Usagers (2<sup>ème</sup> service)

13h30 : reprise des différentes activités et/ou temps de repos selon les besoins et le rythme des Usagers.

A partir de 17h00 : fin des activités, temps libres

A partir de 18h45 : repas sur les unités de vie pour les Usagers ayant besoin d'aide dans cet acte de la vie quotidienne. (1<sup>er</sup> service)

19h30 : repas sur les unités de vie pour les autres Usagers (2<sup>ème</sup> service)

A partir de 20h00 : début des couchers adaptés en fonction des souhaits et des capacités des Usagers. Des soirées à thèmes peuvent également être organisées.





## L'accompagnement social (S.A.S)

Le **Service d'Accompagnement Social (S.A.S)** de l'IEM est représenté par un **Assistant de Service Social** et un **Éducateur Spécialisé**. Ils travaillent pour permettre de **fluidifier les parcours** des Usagers et **développer les logiques de réorientation** des jeunes adultes accueillis au sein de l'établissement.

Les 3 principales missions sont :

- **La démarche d'admission, comprenant la préadmission**
- **Le suivi social des Usagers et de leurs familles**
- **La démarche d'orientation vers le monde des adultes**

**Pour La démarche d'admission :** le S.A.S est le service référent. Les professionnels de ce service vont réceptionner les appels de familles ou partenaires recherchant une solution pour un enfant en situation de handicap. Le S.A.S est en mesure de **présenter notre IEM et ses services**. Il transmet les documents utiles pour constituer la demande de pré admission à savoir : la plaquette d'établissement, le livret d'accueil et un **dossier de candidature**.

A réception du dossier, il fait le **lien avec le service médical** et la **direction** pour étudier la recevabilité de la demande. En fonction, il prévoit une visite suivie d'une **période d'observation de l'Usager** sur le IEM. Le S.A.S est en lien permanent avec vous, vos parents et les partenaires, jusqu'à votre admission effective dans l'établissement.

Les professionnels du S.A.S participent au bilan de fin de période d'observation et vous transmettent le « **Contrat De Séjour** » pour signature. Si la procédure d'admission est stoppée alors, le S.A.S peut aider les personnes à s'orienter sur d'autres établissements.

Les professionnels du S.A.S sont amenés à présenter les services de l'IEM auprès de différents partenaires pour inscrire l'établissement dans un réseau et permettre une meilleure connaissance de l'accompagnement réalisé.

**Concernant Le suivi social :** Le S.A.S. est à votre disposition et votre écoute pour différentes demandes formulées. Il peut vous accompagner dans les démarches administratives nécessaires pour l'accès aux droits. De par sa **connaissance des politiques sociales** et des **administrations compétentes**, il est vigilant aux demandes formulées auprès de la **MDPH** de votre département d'origine.

La constitution des dossiers et leurs suivis sont réalisés avec vous et l'objectif est de vous accompagner dans ces démarches. Le S.A.S a aussi pour mission de vous informer sur d'autres procédures : les mesures de protection, le renouvellement de papiers d'identité, les rôles de certaines institutions, la participation aux frais de séjour lors du passage en aménagement Creton... Les professionnels du S.A.S peuvent vous recevoir, ainsi que vos parents, pour un entretien individuel physique ou par téléphone. Le S.A.S peut également s'inscrire dans les actions collectives réalisées sur l'IEM et en proposer de nouvelles.

**Pour La démarche d'orientation :** le S.A.S, en lien avec les équipes de l'IEM, se met à votre disposition pour vous **informer des possibilités d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement** existants pour les personnes adultes en situation de handicap. Les évaluations professionnelles, les souhaits et attentes de l'Usager et sa famille permettent de déposer un dossier de demande auprès de la MDPH compétente. En fonction de l'orientation retenue par la CDAPH, les professionnels du S.A.S peuvent orienter l'accompagnement de l'Usager et de ses représentants légaux sur des établissements adaptés. Le S.A.S peut entrer en contact avec différents partenaires et obtenir des informations sur le fonctionnement et la procédure d'admission des services visés. Nous travaillerons en collaboration pour vous inclure dans cette démarche et vous préparer aux changements à venir. Il est important de vous faire découvrir **différentes structures** adaptées lors de **visites physiques ou virtuelles**. Ensuite, il est nécessaire de pouvoir constituer le dossier de candidature, **faciliter les accueils temporaires** afin que vous puissiez vous approprier les futurs lieux d'accueils. Le suivi de ces projets permet de concrétiser la sortie de notre établissement sans rupture.

**Le S.A.S est un service facilitant votre parcours** en amont de votre admission et jusqu'à votre sortie effective, vers des services pour adultes qui vous correspondent. Il **vous conseille, vous informe, vous soutient et vous recherche des solutions**.

**Le S.A.S est dans l'interface** de tous les partenaires extérieurs, des équipes de l'IEM, des Usagers accueillis et de leurs représentants légaux. Ce service va permettre une **dynamique collective** au service du parcours en interne, et, avec les partenaires extérieurs, d'être un **interlocuteur unique et privilégié** pour mieux **communiquer, centraliser et coordonner** toutes les questions administratives, sociales, logistiques et de mobilité.



*« Vous et vos proches au cœur  
de l'accompagnement »*



**Toute l'équipe de l'IEM  
reste à votre disposition !  
À bientôt !**



**IEM de MONTRODAT**

**1, rue du Centre • 48100 MONTRODAT**

**Tel. 04 66 49 58 02**

**Email : [secretariatcem@centredemontrodât.fr](mailto:secretariatcem@centredemontrodât.fr)**

*Crédits photos : IEM – Puy d'Images – Pixabay – Hauts du Gévaudan – Version 2019*